



Ministère de l'Aménagement du Territoire national,
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Agence Urbaine de Khénifra

Dans le cadre de la mise en application de la circulaire ministérielle 209/D en date du 12 mai 2020 et compte tenu de l'importance de l'approche participative adoptée par les services de l'Agence Urbaine de Khénifra au travers de son engagement pour un urbanisme concerté et opérationnel, une réunion a été tenue en date du 9 juin 2020, présidée par le Directeur de l'Agence Urbaine de Khénifra associant les différentes parties prenantes consacrée à l'examen des dossiers en souffrance.

Cette séance de travail a ainsi connu la participation d'un ensemble de représentants de départements public et privé, notamment le représentant de la division de l'urbanisme et de l'environnement de la province de Khénifra, le vice-président du conseil communal de Khénifra, le président du service de l'urbanisme à la commune territoriale de Khénifra avec également la participation du président du Conseil régional des architectes de Fès-Meknès, des provinces d'Errachidia, Midelt et Khénifra ainsi la présence des architectes concernés par les projets cibles ainsi que les cadres de l'Agence Urbaine.

À cette occasion Monsieur le Directeur de l'Agence Urbaine a souligné l'importance de cette circulaire traitant principalement du réexamen des projets n'ayant pas eu un avis favorable par les commissions d'examen des années 2019 et 2020 ainsi que l'institutionnalisation de la pré-instruction des projets par les services de l'Agence. Cela permettra en fait de donner une seconde chance aux maîtres d'œuvres et promoteurs concernés de compléter voire rectifier leur projets en concertation avec les membres de la commission d'examen, comme cette circulaire permet un traitement au préalable des dossiers par les équipes de l'Agence urbaine, (voir lien dédié : <http://www.auxh.ma/pre-instruction-des-dossiers>) permettant un meilleur encadrement des projets d'urbanisme.

Il est vrai de que la situation particulière que traverse le pays nécessite une mobilisation collective pour une relance du secteur du BTP au niveau national. Secteur il faut le rappeler qui est le deuxième pourvoyeur d'emplois après l'Agriculture avec environ 1 million d'emplois et représente environ 7% du PIB national, dont les autorisations de construire, nous le constatons, peuvent avoir un rôle stimulant, non négligeable.

L'accent a donc été mise sur les mesures prises par l'Agence urbaine et les mécanismes qui ont été adoptés pour activer l'application de la circulaire ministérielle,

dont l'un de ces objectifs est de trouver des moyens pour surmonter le stade actuel caractérisé par une baisse des indicateurs du secteur de l'urbanisme, qu'est estimé au sein de la province de khénifra à une baisse de 60% par rapport à la même période de l'année précédente.

La présentation faite à cette occasion a traité de l'ensemble des mesures adoptées au niveau organisationnel pour faire face assurer la continuité du service public de l'agence urbaine, le résultat de l'étude des projets soumis et les indicateurs chiffrés qui s'y rapportent ainsi que la démarche préconisée pour le traitement des projets en souffrance.

Aux termes de cette réunion les décisions suivantes ont été prises :

- Création d'un comité de suivi, composé des représentants de la province, la commune territoriale de Khénifra, de l'ordre régional des architectes et de l'Agence Urbaine ;
- Inventaire des dossiers conformément à la circulaire ministérielle ;
- Envoi à l'ordre des architectes et aux maîtres d'œuvres les procès-verbaux des projets en souffrance dont le but d'un réexamen dans un délai de 10 jours ;
- Examen dans un premier temps par le comité de suivi dans un deuxième temps par le comité provincial de l'urbanisme ou guichet unique.

Résultat du processus engagé

L'examen préliminaire - du 29 juin 2020 au 3 juillet 2020- de 28 projets sur un total de 74 projets identifiés et soumis à cette procédure et les résultats sont les suivants :

- 11 dossiers ont été favorablement instruits par le comité de suivi et qui vont être soumis pour approbation soit à la Commission provinciale soit au Guichet Unique. Ces 11 projets peuvent générer un investissement potentiel de 18,45 millions de dirhams, 6 emplois permanents et 32 emplois indirects.
- Les 46 projets restants sont également en phase d'analyse selon la même démarche.